

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2018/06/09-18

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 09/06/2018,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.613-2 et D.741-9 à D.741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

Vu le règlement des études ;

DÉCIDE :

OBJET : Création du certificat « entrepreneuriat ».

Le conseil d'administration approuve la création du certificat « entrepreneuriat » tel qu'il est présenté dans la note annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29

Fait à Aix-en-Provence, le 09/06/2018

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

25.6.2018

Nom du Certificat	ENTREPRENEURIAT
Nom du responsable et coordonnées	Nathalie FERRIERE nathalie.ferriere@sciencespo-aix.fr
Date de création (date du CA et éventuelles délibérations rectificatives)	09 juin 2018
Volume horaire total et rythme	60h à raison d'un jour (6h) par semaine pendant 10 semaines.
Niveau et pré-requis	Aucun
Frais d'inscription	Formation tout au long de la vie : 2000 € Demandeurs d'emploi : 1500 € Etudiants de l'IEP : 200 €
Possibilités de financement (OPCA...)	Personnel, OPCA, Pôle Emploi
Objectifs de la formation	<p>L'aventure entrepreneuriale constitue aujourd'hui une voie de choix pour s'épanouir tant du point de vue personnel que professionnel.</p> <p>La création d'entreprise suppose cependant de maîtriser un certain nombre de fondamentaux juridiques, économiques et financiers.</p> <p>Ce certificat se propose d'initier les étudiants, mais aussi les personnes à la recherche d'une reconversion professionnelle ou d'un emploi aux compétences nécessaires à la mise en œuvre de leur projet.</p> <p>Le format retenu alliant théorie et pratique fera intervenir des universitaires mais aussi des praticiens de l'entreprise et des entrepreneurs qui aideront les étudiants et stagiaires dans la maturation de leur projet.</p>
Maquettes avec volumes horaires	<p>Formalisation du projet (4h) Evaluation personnalisée du projet de création d'entreprise par des professionnels de l'entrepreneuriat.</p> <p>Cours théoriques (42h) - Eléments de droit des sociétés (12h)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Formes juridiques des entreprises. - Optimisation du choix. - Aides publiques à la création d'entreprise. - Business plan et étude de marché (12h) - Eléments de gestion de l'entreprise (18h) - Initiation à la comptabilité/gestion au travers de ses principes directeurs et de l'utilisation de logiciels dédiés. <p>Conférences (8h) Interventions sous forme de conférences de créateurs d'entreprises (témoignages, échanges).</p> <p>Accompagnement personnalisé (6h) Organiser un suivi des projets initiés par les étudiants/stagiaires.</p>
<p>Règlement d'examen (éventuel)</p>	<p>Formalisation d'un projet de création d'activité évalué par un jury (GEPA)</p> <p>Les étudiants et stagiaires du certificat devront réaliser un dossier présentant un projet de création d'activité et le soutenir devant un jury composé du responsable du certificat, d'un représentant du Conseil régional, d'un représentant d'une banque partenaire et d'un représentant du GEPA (Groupement des entrepreneurs du pays d'Aix (30 minutes).</p> <p>L'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 permet de valider le certificat entrepreneuriat.</p> <p>Les projets sélectionnés par le jury seront primés et bénéficieront d'un suivi ainsi que d'une aide financière de la part des partenaires.</p>
<p>Noms des intervenants</p>	<p>Bernard AUBERT : Maître de conférences en Informatique de gestion, Sciences Po Aix.</p> <p>Caroline BERGER : Maître de conférences en droit privé, Université de Nîmes.</p> <p>Professionnels issus de la Chambre de commerce et d'industrie des Bouches-du-Rhône, du Groupement des entrepreneurs du Pays d'Aix et du secteur bancaire.</p>
<p>Partenaires pressentis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil régional - Crédit agricole Alpes Provence - UPE 13 - Initiative pays d'Aix